

Paris, le 29 janvier 2025

Information à destination des riverains de la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris

À la suite de l'incendie de la mairie du 12^{ème} arrondissement survenu dans la nuit du 26 au 27 janvier, les analyses ont montré la présence de poussières de plomb dans certaines zones très localisées et très proches du sinistre.

Les risques de l'exposition au plomb concernent les jeunes enfants (moins de 7 ans) et les femmes enceintes : les voies respiratoires ne sont pas concernées, mais si des **enfants ou des femmes enceintes** **avalent** du plomb dans une certaine proportion, l'enfant ou l'enfant à naître peut développer une maladie appelée saturnisme. Le saturnisme est une maladie qui engendre notamment des retards de développement.

Le plomb est un métal lourd dont les poussières se déposent rapidement au sol ou sur les surfaces. Il ne reste pas en suspension dans l'air.

Il faut donc **faire particulièrement attention aux petits enfants**, car ils sont proches du sol et portent régulièrement les objets et leurs mains à la bouche.

En attendant que la pluie et les opérations répétées de lavage des zones concernées par les agents de la propreté de la Ville de Paris aient permis d'éliminer les poussières présentes dans les rues, il est recommandé :

- **D'éviter de faire entrer des poussières dans votre logement : laissez sur le palier** ou dans l'entrée **les poussettes, trottinettes, caddie** et tout objet qui a été en contact avec le sol de la rue, afin d'éviter de faire entrer de la poussière de plomb chez soi ; **laissez vos chaussures sur votre palier ou nettoyez bien vos semelles.**
- **De laver le sol de votre domicile** et les fenêtres (poignées notamment) avec une **serpillère ou un chiffon humide** pour enlever les éventuelles poussières de plomb. Les balais, aspirateurs ou chiffons secs risquent de déplacer les poussières à d'autres endroits.
- **De vous laver les mains et de laver les mains et le visage des enfants régulièrement**, et systématiquement en rentrant chez vous, avant les repas ou après avoir touché le sol.
- De couper les ongles court.
- **De laver les jouets des enfants qui ont pu toucher le sol, et tous les objets qu'ils peuvent porter à la bouche.**
- **Si vous avez un balcon :**
 - Laver (au lave-vitre, avec de l'eau et du détergent) les objets stockés sur le balcon (ex : poussettes, trottinettes, jouets) avant utilisation ou introduction dans le logement ;
 - Retirer ses chaussures après être allé sur le balcon.

Des analyses ont également été faites dans les crèches et écoles publiques et privées situées dans les environs de la mairie du 12^e. Des opérations de nettoyage poussé ont été recommandées et les mesures d'hygiène ci-dessus ont été rappelées.

Retrouvez tous les conseils sur le site de l'ARS :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/saturnisme-conseils-pour-se-proteger-des-expositions-au-plomb-logement-ancien-activites>

Et l'action de la Ville de Paris en matière de lutte contre le plomb :

[Comment Paris lutte contre l'exposition au plomb - Ville de Paris](#)